



## Pompier.ère

Ville de Lévis

📍 Lévis, Québec

👥 20 Postes disponibles

📅 Expire à l'externe le : 17 janvier 2025

### DESCRIPTION DU POSTE

#### Ce qui t'attend

En tant que membre de la Direction du service de la sécurité incendie de la Ville de Lévis, tu auras à collaborer en équipe et travailler sur de multiples interventions. L'équipe de pompiers.ères temporaires assure le remplacement de l'équipe régulière lors des absences, des surcroîts de travail ou en raison de circonstances particulières, conformément à la convention collective. Le personnel temporaire embauché pourra accéder ultérieurement à des postes permanents.

#### L'équipe et l'environnement de travail

Travailler à la Direction du service de la sécurité incendie, c'est intégrer un service dynamique et ambitieux. En service pour la vie. C'est ce qui est à la base de tout ce que l'on fait. On valorise notre travail au quotidien en s'assurant de protéger la vie et les biens des citoyens.nes. Notre travail est reconnu à travers la province. La proximité de notre équipe nous permet d'être agiles dans de nouvelles situations.

#### Principales responsabilités

- Contribue au maintien de la qualité de vie des citoyens.nes, à leur bien-être et à leur sécurité
- Assure la sécurité des citoyens.nes en adoptant une approche multidisciplinaire privilégiant des modes d'intervention axés sur sa propre sécurité et celle d'autrui, la prévention et la communication.

#### Compétences recherchées\*

- Orientation vers la santé et la sécurité, adaptabilité et tolérance à l'ambiguïté
- Gestion du stress et des émotions
- Collaboration et travail d'équipe
- Sens client
- Sens du devoir et de l'éthique
- Initiative et autonomie
- Jugement et capacité à résoudre des problèmes

#### Exigences du poste

- Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en sécurité incendie complété et réussi.
- Toute autre formation en lien avec l'emploi (DEC, AEC, universitaire) sera considérée comme un atout.
- Détenir un permis de conduire classe 3F et 4A valide ou détenir un permis d'apprenti classe 3 et s'engager à obtenir le permis valide avant le 17 mai 2025 (chaque personne devra fournir une
- preuve qu'elle détient le permis de conduire classe 3F et 4A valide à cette date).
- Détenir une accréditation de premier répondant médical d'urgence pour la région de Chaudière-Appalaches ou s'engager à participer à ses frais et réussir la formation de premier répondant médical reconnue par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et offerte par la Direction du service de la sécurité incendie.
- Être en bonne condition physique.
- Être disponible selon les besoins de l'employeur

#### Processus de sélection

- Examen de connaissances (fin janvier 2025)
- Entrevue structurée (début février 2025)

📅 Entrée en fonction :  
non disponible

📁 Type d'emploi :  
Temporaire / Temps plein

🕒 Quarts de travail :  
Variable

🕒 Heures de travail :  
non disponible

📍 Emplacement :  
Sur les lieux du travail

💰 Salaire :  
\$23.56 - \$43.86 CAD Taux horaire

👥 Syndiqué :  
Oui

#### Documents requis

📄 CV

#### Documents facultatifs

📄 Lettre de motivation

📄 Diplôme DEP en sécurité incendie

📄 Diplôme DEC ou AEC en sécurité incendie

📄 Autre diplôme pertinent

📄 Relevé de notes DEP en sécurité incendie

📄 Accréditation de premier répondant médical d'urgence

- Test psychométrique (début février 2025)
- Tests physiques (fin février 2025)
- Évaluations médicales pré-embauche (avril 2025)
- Validation des références professionnelles et des antécédents judiciaires

Les détails concernant chaque étape, y compris leurs dates, seront communiqués progressivement tout au long du processus. Veuillez prendre note que certaines des étapes du processus sont éliminatoires.

**Vous devrez joindre les documents suivants au moment de postuler :**

- Votre lettre de présentation
- Votre curriculum vitae
- Une copie du diplôme d'études professionnels (DEP) en sécurité incendie complété et réussi.
- Une copie du relevé de notes d'études professionnelles (DEP) en sécurité incendie
- Une copie de votre permis de conduire (rappel : vous avez jusqu'au 17 mai 2025 pour nous soumettre votre permis avec la classe 3F et 4A valide)

### Autres informations :

- D'autres pièces justificatives seront demandées au fur et à mesure du processus de sélection
- Les pompiers.ères temporaires n'ont pas droit aux jours chômés et payés, aux congés sociaux et n'accumulent pas de vacances. En compensation, leurs salaires est majoré de 12% pour les 4 160 premières heures travaillées. Après cette période, la majoration passe à 14 %.
- La rémunération offerte correspond aux échelles salariales en vigueur pour l'année 2024, conformément à la convention collective actuellement en place et qui arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

### Cet emploi est pour toi? Postule avant le 17 janvier!

\*Cette liste représente les compétences les plus importantes pour le poste

La Ville de Lévis applique un programme d'accès à l'égalité en emploi notamment pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées et invite les personnes qualifiées à présenter leur candidature.

### AVANTAGES



Équipement ou vêtement  
de travail fournis



Stationnement gratuit



Programme d'aide aux  
employés



Remboursement de 400\$  
au programme accès  
mieux-être



Régime de retraite à  
prestations déterminées